AB/AM BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2023-___0827 ___/PRES-TRANS/PM/ MFPTPS/MEFP/MESRI rectifiant le décret n°2017-1046/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID du 07 novembre 2017 portant création d'emplois à l'Université de Koudougou

Visa (FN°057/13

du 06/07/2023

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(Huons i

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023;
- Vu le décret n° 2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création d'établissements publics;
- Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;
- Vu le décret n°2005-460/PRES/PM/MESSRS/MFB du 31 août 2005 portant création de l'Université de Koudougou;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT);
- Vu le décret n°2017-1046/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID du 07 novembre 2017 portant création d'emplois à l'Université de Koudougou;
- Vu le décret n°2018-0085/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 15 février 2018 portant changement de dénomination de l'Université de Koudougou;
- Vu le décret n°2021-0264/PRES/PM/MINEFID/MESRSI du 20 avril 2021 portant approbation des statuts de l'Université Norbert ZONGO;

- Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;
- Vu le décret n°2022-0864/PRES-TRANS/PM/MESRI du 03 octobre 2022 portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Vu les attestations d'inscription CAMES (ancienne et nouvelle) de l'intéressé;

DÉCRÈTE

Article 1: Les dispositions de l'article 1 du décret n°2017-1046/PRES/PM/MESRSI/ MFPTPS/MINEFID du 07 novembre 2017 portant création d'emplois à l'Université de Koudougou sont rectifiées ainsi qu'il suit pour erreur portant sur la spécialité du lauréat.

AU LIEU DE:

- Article 1: Il est créé au titre de l'année 2016 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 38^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue du 11 au 20 juillet 2016 à Bamako au Mali, douze (12) emplois de l'Enseignement supérieur et répartis ainsi qu'il suit :
 - un (01) emploi de maître de conférences en Didactique de disciplines à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK).

LIRE:

- Article 1: Il est créé au titre de l'année 2016 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 38ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue du 11 au 20 juillet 2016 à Bamako au Mali, douze (12) emplois de l'Enseignement supérieur et répartis ainsi qu'il suit :
 - un (01) emploi de maître de conférences en Didactique des sciences à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK).

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Article 2: Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 07 juillet 2023

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Bassolma BAZIE

Aboubakar NACANABO

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Adjima THIOMBIANO